



AVIS PUBLIC

Publication du Règlement 24-1204

Modifiant le règlement de zonage numéro 15-924 visant la modification de la limite des zones UR-H3 et UR-H28

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné :

- que le conseil municipal a adopté le 8 octobre 2024 le Règlement ci-dessus mentionné ;
- qu'une copie de ce règlement est déposée au bureau du soussigné où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, ainsi qu'à la page suivante du site internet municipal :
<https://www.saint-donat.ca/la-municipalite/administration-municipale/reglements-municipaux//>
- Qu'un certificat de conformité a été délivré par la MRC Matawinie le 27 novembre 2024 et qu'il est entré en vigueur à cette même date (art. 137.15 L.A.U.) ;

Le tout, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1)

Fait à Saint-Donat, ce 9 décembre 2024

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Mickaël Tuilier', is written over a horizontal line.

Mickaël Tuilier, directeur général et greffier trésorier